Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_06-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 avril 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 21 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0
-pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, CHAUVEL Manuel (arrivé à 19h15), DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric, ROBIN RAYNARD Stéphanie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à BEAUDOUX Edith.

Date de convocation :
14.04.2026

Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie *est nommée secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
29.04.2026

Délibération n°2026-04-06

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Dans le cadre de son fonctionnement, l'intercommunalité Oust à Brocéliande Communauté (OBC) doit constituer sa Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). À ce titre, la communauté de communes doit fournir à la Direction des Finances Publiques une liste de 40 noms de contribuables (20 titulaires et 20 suppléants). La Direction des Finances Publiques choisira ensuite 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants parmi cette liste.

Cette liste est constituée sur proposition des communes membres. Chaque commune est ainsi invitée à désigner deux contribuables : un titulaire et un suppléant.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 A ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De procéder à la désignation des deux personnes suivantes pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Titulaire : Madame Christine DANION
- Suppléant : Monsieur Rolland DEBRAY

- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ces désignations ainsi que les coordonnées nécessaires aux services d'OBC et à la Direction des Finances Publiques.

Le Maire,
M. LE GOUÉ